



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
EST VAUDOIS

par la Commune de Gryon

pour la réfection et l'élargissement de la Route des Renards

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District Est vaudois

Commune de Gryon

EXPROPRIES

Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
AESCHLIMANN Jean-Louis	3697.50
CUOMO Daniela, Cuomo Sylvia, MOULIN Etienne et Cyrille	51.—
ENRICO Fabrice, Gianfranco, Marie-Cécile et Pierre-Philippe	51.—
Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex	204.—
GISLING Jean-François et ETIENNE Barbara	433.50
GRESSOT Nicolas et Ilona	1198.50
GRIESHABER François	1606.50
Gryon la Commune, Gryon	0.00
GUGGISBERG Blaise, Patrick, Nunez Zavala Magali, Yann et Maude	2244.—
HUCK Nathalie	612.—
MÄCHLER Sibylle	2728.50
MENTIL Christiane	153.—
MERCIER Olivier	484.50
MONNIER Mary-Blanche	1504.50
MOORE Andrew et FERREIRA MOORE Nayara	1810.50
PERRIN Christian	663.—
PPE «Le Hameau des Renards»	4156.50
PPE «Le Lui Dolly»	484.50
PPE «Le Tita-Naire»	969.—
SCILIMATI Tania	1122.—
STACKELBERG Fredrik et Bernard	688.50
STOLZE Joachim	51.—
Jean-Georges Wehren & fils Chauffage Ventilation - Sanitaire Sàrl, Gryon	1275.—
WEHREN Joël	127.50
WEHREN Richard	790.50
WEHREN Suzanne	484.50

Le conservateur du Registre foncier: **Alain Perlotto**